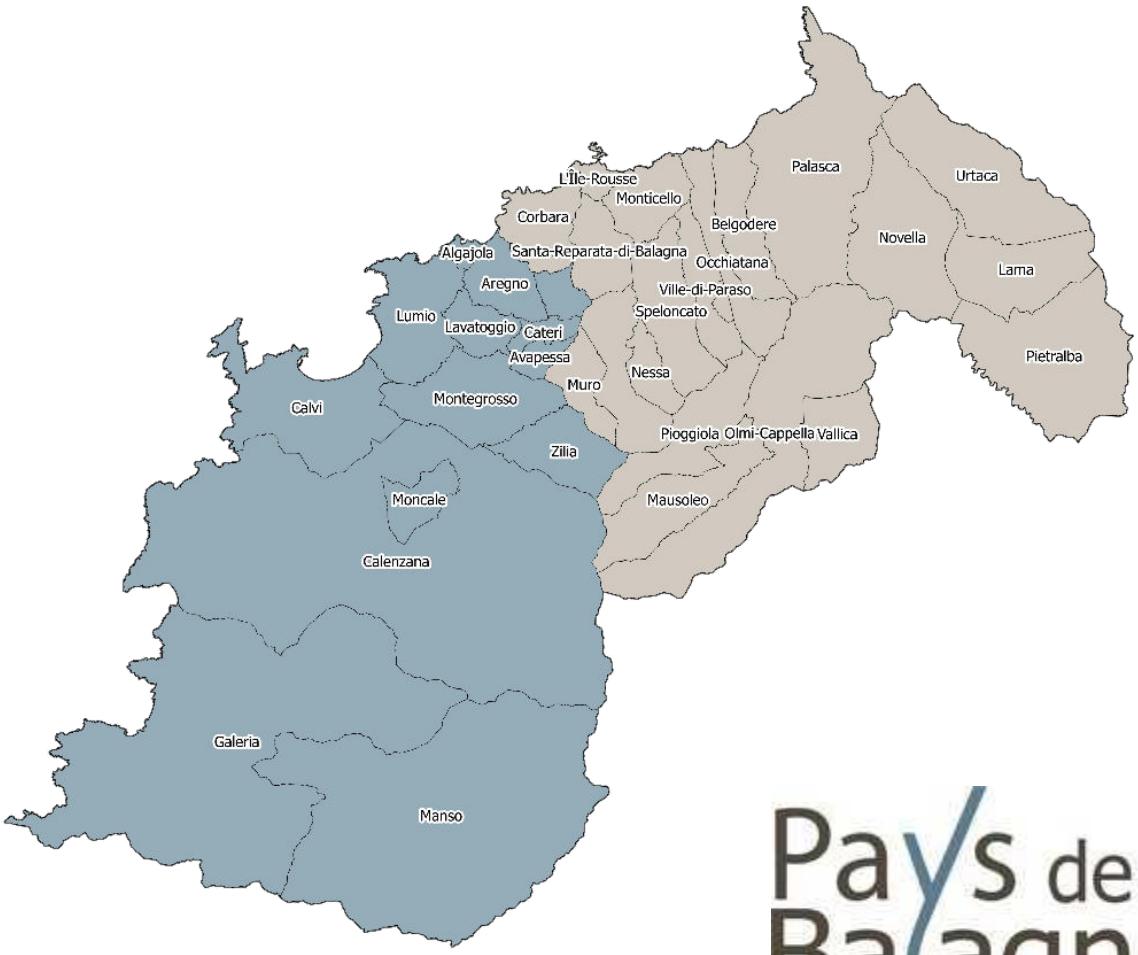


Pays de Balagne

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Second étage de l'hôtel de ville de l'Ile-Rousse
20220 l'Ile-Rousse
Tél : 04 95 56 28 89
Courriel : contact@paysdebalagne.corsica
Site : www.pays-de-balagne.corsica

Crédits photographiques : PETR du Pays de Balagne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Chapitre 1 : Contexte Général et Grandes Orientations 4
1-1 : Contexte général 5
1-2 : Contexte statutaire 5
1-3 : Présentation du territoire 5
1-4 : Missions du PETR 6
1-5 : Historique du Pays de Balagne 6
Chapitre 2 : Fonctionnement général du PETR 7
2-1 : Fonctionnement du PETR 7
2-2 : Le Comité syndical 8
2-3 : La Conférence des Maires 10
2-4 : Le Conseil de Développement Territorial 11
2-4 : L'équipe technique 13
Chapitre 3 : Bilan des actions menées par le PETR en 2025 14
3-1 : Coopération franco-Libanaise 2025-2026 15
3-2 : Projet d'expérimentation navettes maritimes 18
3-3 : Vélos à Assistance Electrique 19
3-3 : Organisation des Rencontres de la pierre sèche 20
3-4 : Admission du PETR du Pays de Balagne en tant que membre du Réseau Européen de la Pierre Sèche REPS 23
3-5 : Participation des élus du Pays de Balagne à la table ronde « filière pierre : quel avenir en Corse ? » de l'événement national « Architectures & Territoires 2025 » 24
3-6 : Publication des actes du colloque « Les jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir » 25
3-7 : Formations d'initiation à la restauration des ouvrages en pierre sèche 27
3-8 - Première formation qualifiante des agents territoriaux en France et en Europe dans le domaine de la pierre sèche 30
3-9 : Formation des professionnels au CQP1 « intervenir sur un chantier de construction en pierre sèche » du secteur privé 31
3-10 : Finalisation du programme Européen Leader 2014-2020 33
3-11 : Le Programme européen Leader 2021-2027 34
Chapitre 4 : Bilan financier 36
4-1 : Exécution budgétaire de l'exercice 2025 36

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Chapitre 1 : Contexte Général et Grandes Orientations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

1-1 : Contexte général

Le pays de Balagne est né sous forme d'association de préfiguration en 1995 au travers de la LOADT qui l'a désigné comme l'un des 42 pays tests. Il restera sous forme associative jusqu'en 2010 où il se transforme en syndicat mixte puis en PETR en 2016.

1-2 : Contexte statutaire

Le PETR du Pays de Balagne conserve la forme d'un syndicat mixte fermé composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ses ressources sont constituées de la contribution de ses membres et des subventions de l'Union européenne, de l'Etat, de la Collectivité de Corse et des communes.

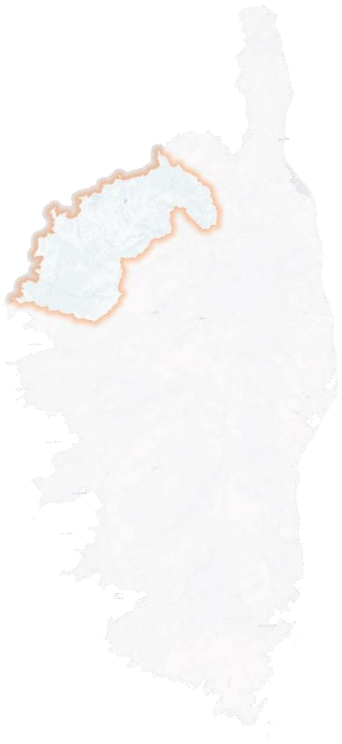
Son équilibre budgétaire, dans le contexte de resserrement des crédits accordés par les financeurs, implique de facto un autofinancement contraint. La mission première du PETR étant une mission d'ingénierie, les dépenses de personnel constituent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. La question est donc bien de maîtriser les dépenses et recettes afin d'éviter les problèmes de trésorerie et les déficits de clôture d'exercice budgétaire.

Pour autant, il ne faut passer à coté des politiques publiques nationales favorisant les programmes conduits par les PETR (TEPCV, Contrats de Ruralité, PREH, programmes européens transfrontaliers et appels à projets).

1-3 : Présentation du territoire

Le Pays de Balagne s'étend sur le territoire de 36 Communes regroupées en 2 Communautés de Communes et couvre une superficie de 95 739 hectares où vivent 24 389 habitants.

Il a été reconnu, par arrêté préfectoral, en novembre 2003, comme un territoire présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale pour la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux.



L'arrêté préfectoral du 24 octobre 2016 transforme le Syndicat Mixte du Pays de Balagne en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural administré par un comité syndical de 10 membres délégués des Communautés de Communes de Balagne.

Le comité syndical du 23 février 2017 adopte de nouveaux statuts pour le PETR.

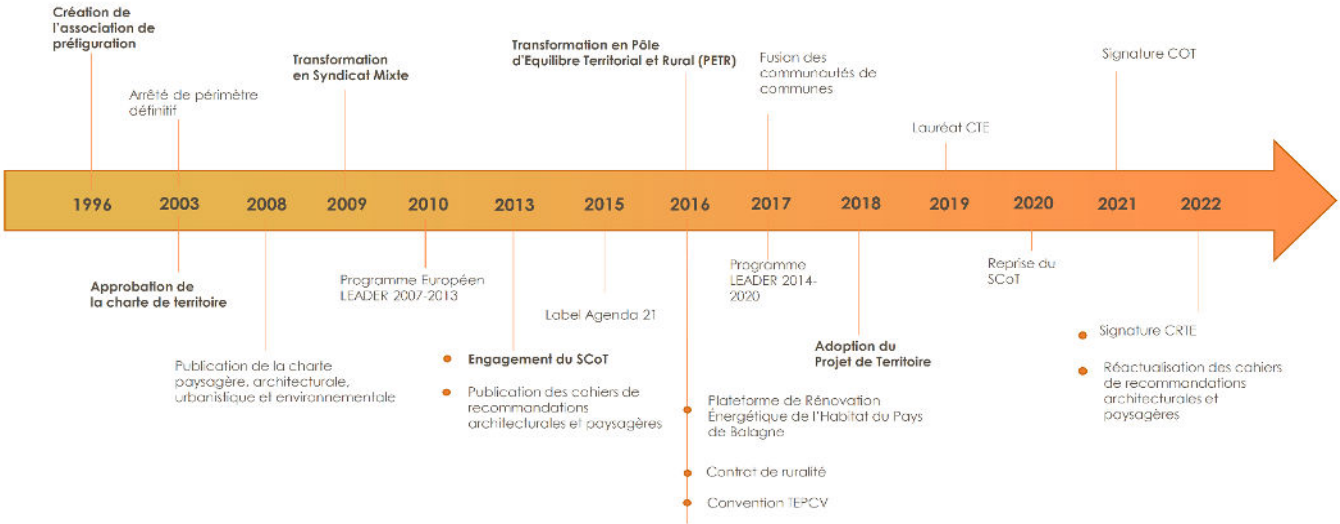
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

1-4 : Missions du PETR

Le PETR du Pays de Balagne exerce la compétence d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Il est en outre chargé, à travers l'article 4 de ses statuts, des missions suivantes :

- co-construire avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les intercommunalités un projet de territoire partagé
- renforcer le partenariat entre tous les acteurs du territoire à travers la conférence des Maires et un conseil de développement représentatif de la société civile
- être un outil de mutualisation notamment pour doter les territoires d'une capacité d'ingénierie et réaliser des économies d'échelle
- constituer le cadre de contractualisation territorialisé des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité sur le territoire
- être demain un relais de l'action de la Collectivité de Corse, en lien étroit avec les intercommunalités

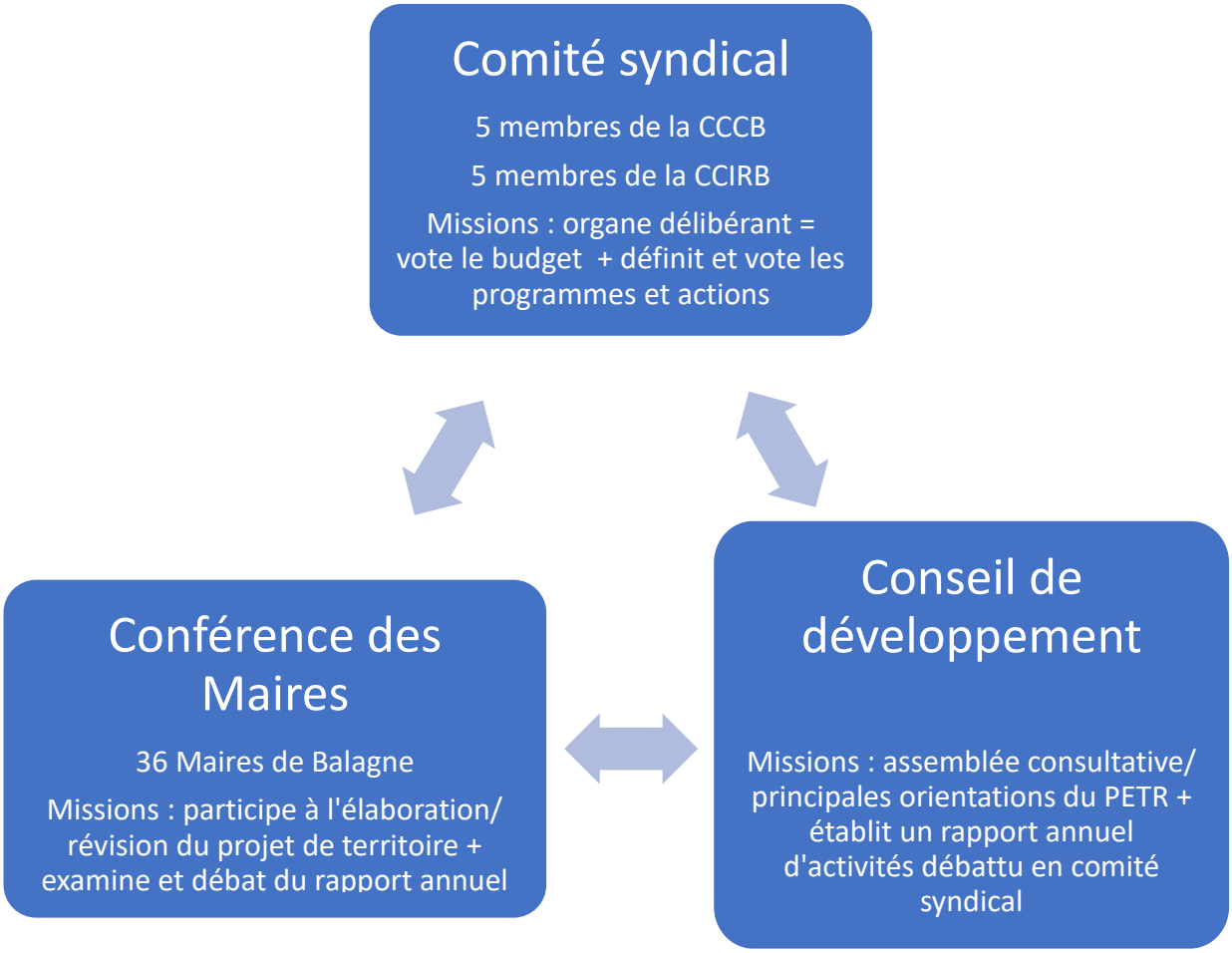
1-5 : Historique du Pays de Balagne



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Chapitre 2 : Fonctionnement général du PETR

2-1 : Fonctionnement du PETR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

2-2 : Le Comité syndical

Le comité syndical du PETR est composé de 10 membres représentant à part égale les deux communautés de communes.

Le Président du PETR du pays de Balagne est Monsieur Jean-Marie SEITE depuis le 7 août 2023 et le Vice-Président du PETR est Monsieur Pierre POLI.

Les membres du comité syndical sont :

	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes Calvi-Balagne	DELPOUX Jean-Louis	BARTHELEMY Roxane
	GUIDONI Pierre	ACQUAVIVA François-Xavier
	MARCHETTI François Marie	SUZZONI Etienne
	ROSSI François	BORRI Jean-Marc
	SEITE Jean-Marie	CROCE François
Communauté de Communes L'Isula Balagna	BASTIANI Angèle	
	CAPINIELLI Marie-Josèphe	
	ORSINI Joseph	MASSIANI Jean-Louis
	MORTINI Lionel	
	POLI Pierre	BATAILLARD Camille

En 2025, le comité syndical s'est réuni 6 reprises :

- 6 février 2025
- 9 avril 2025
- 14 avril 2025
- 27 mai 2025
- 3 septembre 2025
- 27 novembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

La liste des délibérations prises en 2025 est la suivante :

	N° des délibérations	Objet des délibérations
06/02/2025	2025/001	Adoption du procès-verbal de séance du comité syndical en date du 11 décembre 2024
	2025/002	Fixation du tableau des effectifs au 01/01/2025
	2025/003	Instauration d'une gratification pour l'accueil d'une stagiaire en BUT Villes et Territoires Durables
	2025/004	Acquisition de VAE dans le cadre de l'AAP AVELO 3
	2025/005	Adhésion à l'association internationale « Réseau Européen Pierre Sèche »
09/04/2025	2025/006	Adoption du procès-verbal de séance du 6 février 2025
	2025/007	Composition et désignation des membres du comité de sélection LEADER 2021-2027
	2025/008	Débat d'Orientation Budgétaire 2025
	2025/009	Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet
	2025/010	Fixation du tableau des effectifs
14/04/2025	2025/011	Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2024
	2025/012	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024
	2025/013	Affectation du résultat
	2025/014	Vote du budget primitif 2025
	2025/015	Appel à contribution budgétaire
27/05/2025	2025/016	Adoption du procès-verbal de séance du comité syndical en date du 9 avril 2025
	2025/017	Projet de coopération franco-Libanaise 2025-2026
03/09/2025	2025/018	Projet d'expérimentation navettes maritimes
27/11/2025	2025/019	Adoption des comptes-rendus des comité syndicaux des 14 avril 2025, 27 mai 2025 et 3 septembre 2025
	2025/020	Attribution du marché public relatif à l'Acquisition et mise en location longue durée de VAE sur le territoire de Balagne
	2025/021	Décisions modificatives n°1 au budget principal 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

2-3 : La Conférence des Maires

La conférence des Maires réuni l'ensemble des 36 Maires des communes du périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne. Elle est une instance importante pour le territoire, un organe consultatif du PETR qui se réuni au moins une fois par an. La loi impose au PETR d'élaborer un projet de territoire dans les 12 mois suivant la mise en place du PETR et de consulter la conférence des maires. Elle est sollicitée pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

La première conférence des Maires de Balagne a eu lieu le lundi 11 décembre 2017 à l'école de Corbara. Elle a lieu tous les ans, et en 2025 la conférence des maires s'est réuni le mercredi 29 janvier 2025 à 16h à la Mairie de Corbara. Lors de cette Conférence des Maires il a été abordé l'évaluation annuelle du Projet de territoire. Ce rendez-vous a été également l'occasion de faire un point sur le SCoT ainsi que sur la nouvelle candidature au programme LEADER pour la période 2023-2027.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

2-4 : Le Conseil de Développement Territorial

Le Conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural. Le Conseil de Développement du pays de Balagne vise à promouvoir le développement du territoire en liaison avec la structure politique du pays.

Il s'attache à être force de propositions portées par le collectif, dans une logique de coopération entre ses membres. Il contribue à la réflexion et à la décision des élus syndicaux en leur apportant un éclairage sur les sujets d'intérêt territorial.

Le conseil de développement territorial du Pays de Balagne est refondé en 3 collèges, sur la période 2020-2026 :

- Collège des activités productives (agriculture, artisanat, industrie et innovation)
- Collège des activités de service (commerce, hôtellerie, restauration, professions libérales, transports)
- Collège des activités sociales et associatives (insertion, culture, environnement, sports, loisirs)

Liste des membres :

Collège des activités de service	
BIANCONI	Olivier
GAZZO	Amélia

Collège des activités productives	
BREGEARD	Étienne
CAUDRON	Abigail
COLOMBANI	Alix
HERMIER	**Charles**
LECLERQ	Stan
TEALDI	Joseph-Marie
TORRELLI	Virginie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Collège des activités sociales et associatives	
AGOSTINI	Jean-François
BRICIER	Hélène
CASALONGA	Jérôme
CASANOVA	Pierre
CRUCIANI	Pierre-Paul
GIUNTINI	Frédéric
MAESTRACCI	Gérard
MARANINCHI	Stéphanie
TORRELLI	Arnaud

En 2025, aucune réunion du Conseil de développement n'a été organisée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

2-4 : L'équipe technique

Afin de mettre en œuvre les différentes missions du Pays, l'équipe technique du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural se compose de 2 personnes, soit **2 emplois en équivalent temps plein** pour l'animation et la gestion territoriale :

Agents titulaires :

- Sandrine CARNER, Chargée de Développement Territorial (agent de la fonction publique territoriale)
- Julie BOUHET-MASSIANI, Coordinatrice de projet (agent de la fonction publique territoriale)

Effectifs par catégorie

Catégorie	Agents titulaires		Contractuels		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A					0
B					0
C	2				2
Total	2	0	0	0	2

Par ailleurs, le PETR a accueilli une stagiaire en deuxième année de BUT « Villes et Territoires Durables » de l'Université Bordeaux-Montaigne. Ce stage qui a débuté le 13 janvier et s'est terminé le 7 mars 2025, est centré sur le suivi de la mise en œuvre de la politique de développement durable portée par le PETR du Pays de Balagne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Chapitre 3 : Bilan des actions menées par le PETR en 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-1 : Coopération franco-Libanaise 2025-2026

L'oléiculture dans le nord du liban : pour une production durable, diversifiée et de qualité face au changement climatique.

Un diagnostic des trois villages de Menjez (Akkar), Al Biré (Akkar) et Metrit (Koura) a été réalisé dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée entre le PETR de Balagne (Corse) et ces trois localités du Nord Liban.
Ce projet de coopération décentralisée a été présenté par le PETR de Balagne dans le cadre de l'AAP franco libanais 2024 et sa première phase de diagnostic a été retenue par le comité de sélection. Les partenaires du projet sont, outre le PETR de Balagne, les trois villages du Nord Liban (Menjez, Al Biré et Metrit) ainsi que l'ONG Mada qui met en œuvre les actions prévues.

Le projet porte spécifiquement sur la culture des oliviers, sur l'évolution nécessaire des pratiques culturales pour faire face au changement climatique et au besoin d'une agriculture durable, ainsi que sur la possibilité d'introduire, sur les parcelles cultivées en oliveraie, des cultures intercalaires de plantes à forte valeur ajoutée, comme les PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales).
Il s'appuie sur les similitudes agro-climatiques entre la Corse et le Liban, sur la tradition oléicole caractéristique de la Balagne et du Nord Liban, sur le récent développement en Balagne de la culture de plantes médicinales et leur transformation en huiles essentielles (notamment l'immortelle ou Helicrysum Italicum).
Le projet est conduit, au Liban, par l'ONG Mada.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Le diagnostic a été réalisé dans l'optique de préparer les phases ultérieures. Celles-ci viseront, par des actions de formation, des échanges entre agriculteurs corses et libanais, des expérimentations et la diffusion des meilleures pratiques, à renforcer la résilience et le caractère durable de l'oléiculture au Nord Liban ainsi qu'à développer – en association avec les oliviers - des cultures à forte valeur ajoutée permettant aux agriculteurs de générer un revenu monétaire supplémentaire sur la même surface cultivée.

<u>L'oléiculture dans le nord Liban : pour une production durable, diversifiée et de qualité face au changement climatique – Phase II.</u>

Etude sur le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) au Liban

Une étude a été réalisé sur les Plantes à Aromatiques, à Parfum et Médicinales. Elle s'inscrit dans un projet de coopération décentralisée porté par le PETR de Balagne, en Corse et financé par le ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE).
Au Liban, les partenaires de ce projet sont les trois villages de Menjez, Al Biré et Metrit (les deux premiers dans le Akkar, Metrit dans le Koura) ainsi que l'ONG Mada qui est l'opérateur des actions prévues au projet.
L'objectif de ce projet est d'une part d'améliorer les pratiques des agriculteurs qui cultivent des oliviers en favorisant une évolution vers des pratiques agroécologiques et, d'autre part, de développer les cultures intercalaires (intercropping en anglais) de PPAM sur les parcelles où les oliviers sont plantés avec un écartement de 7m x 7m, ce qui laisse une place suffisante pour un culture intercalaire.
Le développement de cultures intercalaires dans les oliveraies (qui a été autrefois une pratique courante pour les légumineuses et certaines céréales) répond au double objectif de diversification des cultures (qui est toujours un atout pour les petite exploitations familiales) et d'augmentation du revenu monétaire des agriculteurs, compte tenu de l'existence d'un marché dynamique et valorisant pour les PPAM (notamment leurs huiles essentielles).
La première phase de ce projet avait permis de faire un diagnostic fin et complet de l'agriculture dans ces trois villages – avec un focus particulier sur l'oléiculture qui est pratiquée par la quasi-totalité des agriculteurs - permettant de comprendre les contraintes et les potentiels des agriculteurs et donc de mieux spécifier les actions de formation et de soutien qui sont prévues dans les phases ultérieures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



La seconde phase, qui a démarré fin 2025, consiste à, d'une part, former une trentaine d'agriculteurs des trois villages à l'approche agroécologique pour améliorer, aux plans agronomique et économique, leur culture d'oliviers et, d'autre part, à sélectionner les PPAM dont la culture sera ensuite testée (mise en place de parcelles expérimentales) avant d'être développée dans les trois villages en tant que culture intercalaire dans les oliveraies. Pour faire cette sélection et préparer un développement en ligne avec le potentiel agronomique des territoires du projet et les dynamiques du secteur des PPAM au Liban, une meilleure connaissance de celui-ci est nécessaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-2 : Projet d'expérimentation navettes maritimes

Le PETR bénéficie depuis le 22 octobre 2025 d'un soutien financier sur FONDS VERT - Soutien à la transition et à la planification écologique des activités et des espaces maritimes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation d'une navette maritime entre Galeria et Calvi.

Cette expérimentation fait suite aux recommandations issues de l'étude de faisabilité de navettes maritimes *Nave Nostrum* réalisée en 2022 conjointement avec les territoires Ornano-Taravo-Valinco-Sartenais, et Spelunca Liamone ; financée par l'Ademe et l'AUE.

Le projet consiste en la mise en place d'un service de transport maritime (passagers et fret) sur le littoral ouest de Corse à titre expérimental entre le port de Calvi et de Galéria avec des rotations à l'année et un renfort en saison estivale. Ce nouveau mode de transport serait une véritable alternative à la voiture et aux véhicules de livraison pour relier plus rapidement les villes et villages du littoral de Calvi à Porto puisqu'une navette reliant Porto à Galéria en passant par Girolata est déjà en fonctionnement. Une collaboration entre les communes d'Osani (Girolata) et le PETR du Pays de Balagne serait mise en place pour permettre une mutualisation de la navette déjà en service entre Porto et Galéria. Grâce à une convention, la navette pourrait effectuer le trajet jusqu'à Calvi.

Le présent projet de navette maritime permettrait d'assurer :

- Une continuité territoriale
Offrir un service de mobilité pour les habitants de la Côte Ouest de Corse en leur permettant de relier Calvi à Porto sur un territoire totalement dépourvu de transport collectif public et privé

- Favoriser le report modal
Depuis 2024 la commune de Galéria expérimente une navette gratuite permettant de relier le port de Galéria et la Haute-Vallée du Fangu. Les passagers de la navette maritime pourront ainsi visiter les villages côtiers et se rendre dans les zones montagneuses de la région.
A Calvi, les usagers auront la possibilité de rejoindre l'aéroport international ou de prendre un bus ou un train.

- Réduire les pollutions liées à la voiture
En offrant aux habitants et visiteurs une offre de mobilité alternative à l'utilisation d'un véhicule personnel cela permettra de réduire la congestion automobile sur l'unique voie permettant de relier les villes et villages de la côte. La réduction du nombre de véhicules aura également une incidence positive sur la qualité de l'air.

- Sensibilisation aux enjeux environnementaux du territoire
Le trajet prévisionnel de la navette traversera deux territoires exceptionnels classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. A cette occasion, les passagers pourront être sensibilisés aux enjeux de préservation de ces milieux fragiles.

- Image du territoire

Accusé de réception Préfecture de Haute-Corse
02B-200068041-20251021-10-pal-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Une offre de mobilité durable permettra aux visiteurs de découvrir la région autrement sans avoir l'obligation d'utiliser un véhicule (personnel ou de prêt). La Balagne pourra développer une offre d'écomobilité touristique et de valoriser son territoire à travers des services de transports innovants.

3-3 : Vélos à Assistance Electrique

Dans le cadre du programme TEPCV, certaines communes de Balagne qui en avaient fait la demande ont bénéficié de vélos à assistance électrique. Ces vélos, initialement mis à disposition gratuitement par le PETR du Pays de Balagne, ont par la suite été cédés.

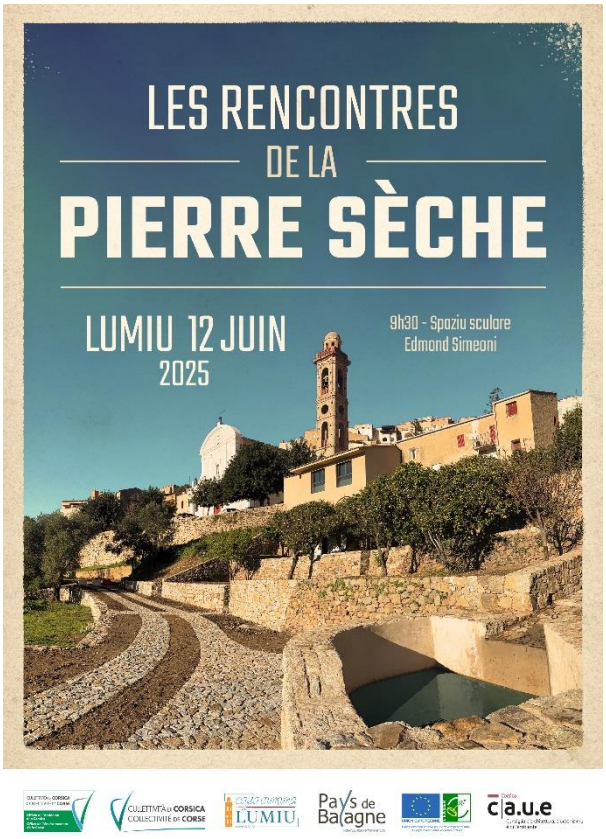
Un autre dispositif a été mis en place en parallèle, l'acquisition et la mise en location longue durée de VAE auprès du vélociste Balagne Bikes. Après plusieurs années d'utilisation, ces vélos sont aujourd'hui proposés à la cession gratuitement, en priorité aux communes qui n'avaient pas bénéficié du dispositif de mise à disposition.

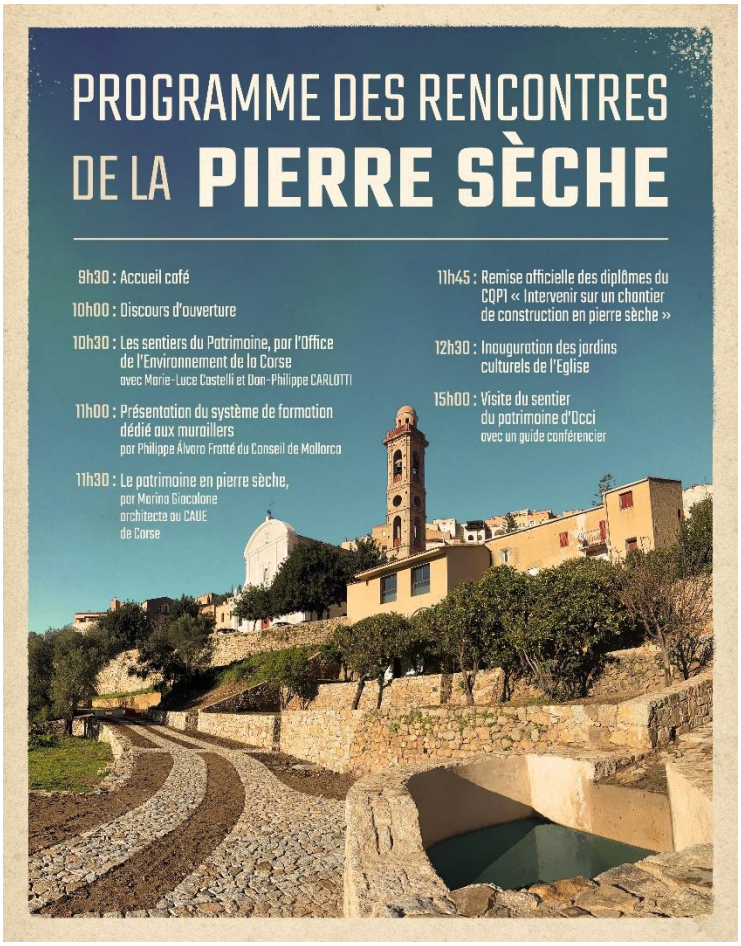
Comme ces dispositifs fonctionnent très bien et que la demande reste forte, le PETR du Pays de Balagne a sollicité un financement afin de renouveler la flotte de location longue durée dans le cadre du programme AVELO3 de l'ADEME. Ce projet d'un montant total de 100 000 € ht, a obtenu un financement à hauteur de 70%.

Grâce au financement obtenu, il a été prévu l'achat de 50/60 vélos pour l'ensemble du territoire via un marché public mixte de fourniture et de gestion des VAE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-3 : Organisation des Rencontres de la pierre sèche





La Mairie de Lumio, l'Office de l'Environnement de la Corse, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse le Pays de Balagne ont organisés les **Rencontres de la pierre sèche** le jeudi 12 juin 2025 au spaziu sculare Edmond SIMEONI à Lumiu.

Cet événement, a rassemblé élus, artisans, professionnels et citoyens autour d'un patrimoine ancestral et innovant, sous le signe de la transmission et de la coopération territoriale.
Inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, la technique de la pierre sèche est aujourd'hui un outil de résilience face aux changements climatiques. Elle permet de stabiliser les sols, de retenir l'eau et de limiter l'érosion. Cet héritage est au cœur de l'action de l'OEC, qui considère ce "patrimoine vernaculaire comme un vecteur puissant de résilience et d'attractivité durable".

La journée a débuté par des discours des élus sur la politique patrimoniale menée autour de la pierre sèche avec le Maire de la commune de Lumio, Etienne SUZZONI, le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, Guy ARMANET, le Président du PETR du Pays de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200068411-20251022-20251022-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2025
Publication : 22/10/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Balagne, Jean-Marie SEITE, le Président du GAL du Pays de Balagne, Pierre POLI et la Directrice du CAUE de Corse, Mme Stéphanie GRIMALDI.

Ensuite une présentation des Sentiers du Patrimoine" de l'Office de l'Environnement de la Corse a été faite par Marie-Luce CASTELLI et Don-Philippe CARLOTTI, le CAUE est intervenu pour présenter le patrimoine vernaculaire insulaire. L'événement s'est aussi ouvert à l'international avec la présence de Philippe Alvaro, technicien du Conseil de l'Environnement de Majorque, technicien du Conseil de l'Environnement de Majorque qui a fait une présentation du système de formation dédié aux muralliers en Majorque.

La manifestation s'est poursuivie avec la remise des diplômes du premier CQP « Intervenir sur un chantier de construction en pierres sèches" de niveau 1 organisé à la fin de l'année 2024 à Lavatoggio, venant ainsi valoriser les premiers professionnels formés et qualifiés dans ce domaine sur le territoire.



La journée a également été marquée par l'inauguration des jardins culturels financés dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020, tandis que, parallèlement, les enfants de l'école de Lumio ont participé à un rallye nature sur le sentier du patrimoine d'Occi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



L'inauguration des jardins culturels de l'église et la visite commentée du sentier du patrimoine d'Olcci ont confirmé que la pierre sèche s'apprivoise autant qu'elle se contemple. Photo OLIVIER SANCHEZ/CRYSTAL PICTURES

PIERRE GIANELLI
pgianelli@corsematin.com

La pierre sèche, nouveau moteur rural de la Balagne

Hier à Lumiu, élus et artisans ont délaissé leurs écrans pour renouer avec un savoir-faire ancestral : la pierre sèche. Cette journée a jeté les bases d'une filière renforcée, du mini-certificat local jusqu'à la Route européenne du patrimoine en pierre sèche.

La pierre sèche n'est plus un art poussiéreux, c'est un moteur de développement rural. Hier, dans la salle de l'espace culturel Edmond-Simeoni de Lumiu, élus balanins et régionaux, artisans et curieux ont délaissé leurs écrans pour renouer avec les murs ancestraux à l'occasion des Rencontres de la pierre sèche.

Organisée par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Balagne avec l'office de l'environnement de Corse, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) insulaire en présence d'un représentant du Conseil de Majorque, cette journée ne visait ni le folklore ni la commémoration, mais une halte pragmatique pour faire le point sur la filière, poser des jalons et remettre des certificats professionnels.

Des fondations locales au réseau européen

« *Ce n'est pas un aboutissement, c'est une étape importante*, considère Pierre Poli, vice-président du PETR du Pays de Balagne. *Nous avons candidaté au prochain programme Leader (2028-2027 et au-delà) pour financer d'autres actions comme celles déjà menées. Nous souhaitons que chacune des 36 communes porte son projet, à l'image de Lumiu. Quant aux derniers maires à convaincre, c'est souvent une question de moyens financiers.* »

Fort de l'élan insufflé dès 2002 par l'AMPS (Association des bâtisseurs en pierre sèche), la Balagne a depuis ouvert ses frontières au réseau européen : la Route européenne du patrimoine en pierre sèche (REPS).

Cette initiative rassemble douze régions méditerranéennes - de Majorque à Malte, en passant par la Catalogne et la Ligurie - pour partager des méthodes de relevés géoréférencés, référentiels de formation et itinéraires touristiques transfrontalières. Sous l'impulsion conjointe de l'office de l'environnement de Corse et de son homologue majorquin, la Balagne contribue à l'élaboration d'un certificat professionnel européen, garant d'une technique uniforme et d'un patrimoine vivant, capable de convertir un savoir-faire ancestral en véritable levier de développement rural.

« Nous souhaitons que chacune des 36 communes porte son projet, à l'image de Lumiu »

Actions concrètes et dynamisme local

Après un café matinal, Marie-Luce Costelli et Don-Philippe Carlotti, de l'office de l'environnement de Corse, ont expliqué le concept des « sentiers du patrimoine » consistant à « *baliser et valoriser les parcours anciens en pierre sèche pour les rendre accessibles aux randonneurs* ».

Stéphanie Grimaldi, directrice du CAUE de Corse, a de son côté rappelé l'importance d'allier tradition et durabilité. « *Nous accompagnons élus, professionnels et grand public. Nous formons les scolaires pour qu'ils aiment leur patrimoine, les artisans à l'éco-construction, et fournissons aux décideurs des cahiers de recommandations architecturales et paysagères pour préserver l'identité visuelle de nos villages.* »

Le moment fut à été la remise des certificats « Intervenir sur un chantier de construction en pierre sèche ». Chaque nouveau diplômé est reparti sous les ovations, parchemin à la main. Dans la foulée, l'inauguration des jardins culturels de l'église et la visite commentée du sentier du patrimoine d'Olcci ont confirmé que la pierre sèche s'apprivoise autant qu'elle se contemple. Guy Armanet, président de l'office de l'environnement, insiste lui sur la dimension économique. « *Extraire la pierre sur place, monter les murs et conserver la terre au centre, c'est un circuit court ancestral. Créer des métiers locaux autour de cette pratique, c'est essentiel pour notre territoire.* »

Au-delà de la Balagne, la dynamique doit prendre corps dans le reste de l'île « *où il sera important de donner l'opportunité à des artisans ruraux et à d'autres pour y parvenir* ».

Si la Corse peut s'appuyer sur l'expérience de Majorque, les prochaines étapes restent à concrétiser. Tourisme patrimonial, réhabilitation des terrasses agricoles, émergence de maisons en pierre sèche : la Balagne a l'ambition de faire de ce geste millénaire un pilier de sa transition écologique et de son développement local. Les murs se dressent donc aujourd'hui non pour garder le passé, mais pour bâtir l'avenir.

Le CAUE en première ligne

Composé d'architectes, d'urbanistes, de géographes et d'ingénieurs en environnement, le CAUE, choisi par la DREAL, a bénéficié d'une subvention pour lancer, pendant les prochaines années, un centre de ressources dédié à la construction durable en Corse. « Notre mission sera de fournir aux professionnels, élus et particuliers, un ensemble d'outils pratiques en s'appuyant sur un observatoire de la construction durable. Ce centre sera le pivot de l'éco-construction et de l'éco-rénovation insulaire. »

« Nous avons pris conscience de la perte de savoir-faire »

Philippe Álvaro, technicien environnement au service pierre sèche et randonnée du Conseil de Majorque, revient sur [illegible] depuis les années 80.



Philippe Álvaro est technicien environnement au service pierre sèche et randonnée du Conseil de Majorque. OLIVIER SANCHEZ/CRYSTAL PICTURES

Quel est l'état de la pierre sèche aujourd'hui ?

[illegible] étaient [illegible] pierre sèche, puis la technique est tombée en désuétude. Aujourd'hui, une nouvelle dynamique se met en place : on assiste à un véritable regain d'intérêt pour ce patrimoine, tant du côté des collectivités que des artisans.

Comment cette relance s'est-elle opérée à Majorque ?

Simultanément à la Corse, le patrimoine majorquin a subi l'abandon lié à l'essor touristique des années 50. Dans les années 80, nous avons pris conscience de la perte de savoir-faire et avons lancé la première formation de muraillers pour récupérer, valoriser et faire redécouvrir ces paysages. Depuis, nous avons aménagé et balisé 260 km de « routes pierre sèche », mêlant conservation du geste ancestral et attractivité touristique.

Quelle synergie entre Majorque et la Corse ?

Notre collaboration existe depuis plus de trente ans et chacun puise des idées chez l'autre. La Corse s'est inspirée de nos sentiers, et nous avançons ensemble vers un certificat professionnel commun de muraillier, déjà opérationnel en France mais encore à créer chez nous. Cette complémentarité renforce la Route européenne du patrimoine en pierre sèche (REPS), moteur d'un développement rural partagé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-4 : Admission du PETR du Pays de Balagne en tant que membre du Réseau Européen de la Pierre Sèche REPS

L'association internationale « **Réseau Européen de la Pierre Sèche** », est une association à but non lucratif créée en 2018 suite à l'union de partenaires européens conscients du besoin de sauvegarder et de valoriser le patrimoine pierre sèche de manière durable et responsable. L'association souhaite établir un itinéraire culturel au niveau européen pour valoriser les paysages ruraux bâtis avec la technique constructive en pierre sèche, inscrite sur la liste du **Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO** en 2018.

Le projet de création d'une **Route Européenne du Patrimoine en Pierre Sèche** est basé sur l'idée que voyager à travers des paysages de pierres sèches, les découvrir et se sentir partie intégrante d'eux est la clé de leur conservation. L'Association cherche à promouvoir des circuits de découverte, des activités pour les enfants et les jeunes, des formations à la pierre sèche, des échanges entre bâtisseurs de pierre sèche, des activités de recherche scientifique pluridisciplinaire, ainsi que la participation des communautés locales en tant que partie vivante du patrimoine.

L'association concentre désormais ses efforts sur la création de l'itinéraire et la préparation du dossier de candidature au label I**tinéraire Culturel du Conseil de l'Europe**. Six entités de six pays européens ont rejoint l'association : **Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie** et **Royaume-Uni.**

Le PETR du Pays de Balagne a déposé sa demande d'adhésion au Réseau Européen de la Pierre Sèche le 10 février 2025. Cette demande a été examinée par le comité scientifique lors de sa séance du 20 mai 2025, et a reçu un avis favorable.
Le Pays de Balagne a eu la confirmation officielle de son adhésion au réseau par mail le 22 juillet dernier.

Afin d'engager le travail de révision et d'enrichissement de l'itinéraire du patrimoine agro-pastoral de Balagne dans le cadre de l'intégration à ce réseau, une réunion de travail a eu lieu le jeudi 16 octobre avec Charles Pasqualini membre du jury REPS, pour mettre à la disposition du Pays de Balagne son expertise et ses conseils techniques afin d'accompagner et de renforcer cette démarche.
Suite à cette réunion, il a été convenu de finaliser la cartographie et à intégrer les suggestions du comité scientifique dans la version définitive du dossier d'itinéraire.
La réflexion porte sur la mise en valeur des points d'intérêt à travers une cartographie thématique, l'articulation de la relation mer/montagne caractéristique du territoire Balanin et la présentation de la cohérence du travail mené depuis plus de 10 ans en lien avec la chaine patrimoniale (étudier, restaurer et faire connaitre).
Il s'agit également de donner sens à la diversité des éléments patrimoniaux (qu'il s'agisse d'une aire de battage, d'un jardin, d'un pont, d'une fontaine, d'un enclos, d'un pailler, …) en les reliant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

car complémentaires dans l'économie agropastorale passée qui a façonnée le patrimoine bâti matériel et immatériel, et paysager du territoire, et en les replaçant dans une vision d'ensemble du patrimoine vivant de la Balagne.

3-5 : Participation des élus du Pays de Balagne à la table ronde « filière pierre : quel avenir en Corse ? » de l'événement national « Architectures & Territoires 2025 »

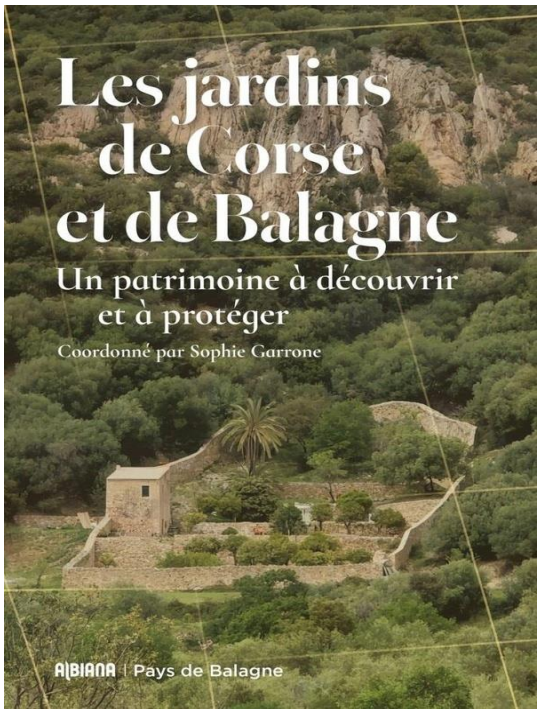
Les élus du Conseil de l'Ordre des Architectes de Corse, en partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Architectes, ont organisé l'événement national **« Architectures & Territoires 2025 »**, consacré cette année à la thématique : **« Filière pierre : quel avenir en Corse ? »**

Cette rencontre s'est tenu le **mardi 23 septembre 2025**, au **Musée de Bastia**,

Les élus du Pays de Balagne ont participé à la table ronde « filière pierre : quel avenir en Corse ? » .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-6 : Publication des actes du colloque « Les jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir »



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne dans son projet de territoire définit l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, environnemental et social et les actions en matière d'aménagement de l'espace et de promotion de la Balagne.

Depuis sa création en 2010, le patrimoine et les ressources locales représentent la colonne vertébrale de nos actions en faveur du territoire et de ses habitants.

Le Pays de Balagne a notamment élaboré une charte urbanistique et paysagère, porté des études d'inventaire sur les sources et fontaines et les ouvrages en pierre sèche, réalisé des études toponymiques sur de nombreux villages et élaboré avec le Conservatoire National Botanique de Corse un atlas de la biodiversité.

La Balagne est attractive par la richesse de ses paysages naturels et historiques et peut être définie comme un paysage culturel de qualité.

Le Pays de Balagne a depuis trois ans noué une collaboration avec l'Université de Corse portant sur des expertises des jardins de Balagne et, en particulier l' « orti chiosi a muraglioni », les orangeries qui sont uniques en Corse et doivent faire l'objet d'une thèse au Laboratoire Lieux Identités Espaces et Activités de l'Université de Corse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Dans la continuité de ce travail, le Pays de Balagne a organisé en collaboration avec l'Université de Corse **un colloque sur « *Les jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir et à protéger* »** qui s'est déroulé les 3, 4 et 5 novembre 2023 à Santa Reparata di Balagna, Montegrosso et Pigna.



Ce colloque a permis de réunir des chercheurs français et italien de différentes disciplines (histoire, botanique, ethnologie…) ainsi que des acteurs de terrain pour faire le point sur les connaissances et les enjeux de conservation de ces jardins tellement représentatifs de la Balagne, « jardin de la Corse ».

<u>Afin de poursuivre ce travail, il a été nécessaire d'engager la rédaction et la publication des actes de ce colloque.</u>

Le PETR du Pays de Balagne a ainsi réalisé une coédition avec des éditions Albiana portant sur un tirage de 600 exemplaires, répartis à parts égales entre le Pays de Balagne et l'éditeur. Le circuit de distribution comprend la vente en ligne ainsi qu'une diffusion en librairies, en Corse et sur le continent.

Le Pays de Balagne a fourni des consignes adressées aux auteurs. Une attention particulière a été portée à la qualité des illustrations et des photographies, ainsi qu'au respect des droits à l'image.
Tous les contributeurs ont signé un contrat de cession de droits d'auteur.

L'ouvrage a été coordonné par Sophie GARRONE.

Le comité de lecture était composé des membres suivants :

- Yves et Françoise CRANGA
- Antoine-Marie GRAZIANI
- Hélène NIGAGLIONI
- Muriel POLI
- Angélique QUILICHINI
- Françoise GRAZIANI

La transmission de l'ensemble des contributions nécessaires à l'élaboration de la maquette auprès de l'éditeur a toutefois pris plus de temps que prévu. Ce retard, indépendant de la volonté du PETR, s'explique par la pluralité des contributeurs et par les difficultés rencontrées pour obtenir l'ensemble des éléments requis dans les délais impartis.

Par ailleurs, le PETR du Pays de Balagne étant un organisme public soumis à la période de réserve électorale, la promotion de ce travail auprès des administrés a dû être reportée après les élections (mars 2026).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-7 : Formations d'initiation à la restauration des ouvrages en pierre sèche

Formations en partenariat avec le CNFPT
La délégation régionale du CNFPT et le PETR du Pays de Balagne organisent en partenariat une action de formation à la restauration des murs en pierre sèche depuis 2013.
Le premier plan de formation mutualisé en Balagne avait été adopté en décembre 2012 par le comité de pilotage de la territorialisation. Dans ce cadre, le Pays de Balagne, les communes, les communautés de communes et les représentants de la Collectivité territoriale de Corse et du Département de la Haute-Corse souhaitaient permettre à leurs agents techniques d'acquérir les compétences pour restaurer ou construire des murs en pierre sèche, caractéristiques de la micro-région.

De plus, la Délégation Corse du CNFPT est engagée avec notre collectivité pour nous accompagner dans le développement des compétences professionnelles des agents, en lien avec nos politiques publiques et nos projets internes.

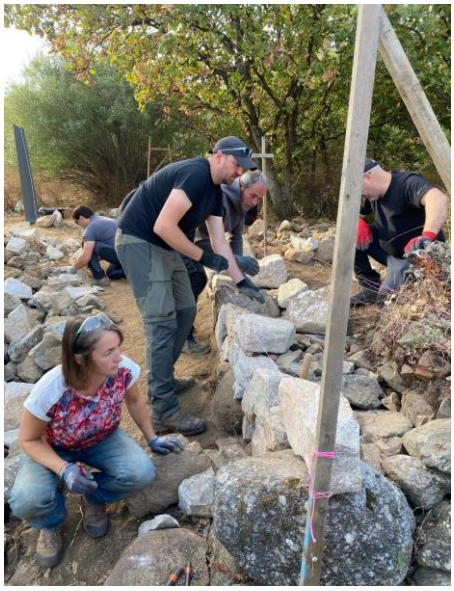
Dans ce cadre, des contrats de partenariat pluriannuels ont été signés entre nos institutions respectives.

Cela a permis l'organisation des formations suivantes :

N°	Date de stage	Lieu	Type de module	Jour
1	Du 23 au 25 avril et le 21 et 22 mai 2013	Jardins du château Malaspina à Belgodère	Soutènement	5
2	18 au 20 juin 2013	Lavoir Cateri	Clôture	3
3	Du 17 au 19 septembre 2013	Sentier de Codole à Santa Reparata di Balagna	Pavage	3
4	Du 11 au 13 juin 2014	Corbara	Clôture	3
5	Les 14, 15, 16 octobre et 23 et 24 novembre 2015	Jardin du couvent Saint François à l'Ile-Rousse	Soutènement	5
6	Du lundi 14 au mercredi 16 mars 2016	Parvis de la Chapelle de l'Immaculée Conception sur la commune de Lumio	Pavage	3
7	Du 5 au 7 février 2016	Chapelle Saint Joseph sur la commune de Montegrosso	Clôture	3
8	Du 10 au 12 mai 2017	Sentier communal de Corbara (à partir de la route d'accès au parking Ghjunchitu)	Clôture	3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

9	Du 11 au 13 septembre et du 9 au 10 octobre 2017	Jardin du couvent Saint François à l'Ile-Rousse	Soutènement	5
10	Du 18 au 20 septembre et les 29 et 30 novembre 2018	Sant'Antonino	Soutènement	5
11	Du 2 au 4 mars et du 12 au 13 mars 2020	Jardins Migliani à Pigna	Soutènement	5
12	Du 7 au 9 avril et les 21 et 23 avril 2021	Jardins Migliani à Pigna	Soutènement	5
13	Les 20, 21, 22, 27 et 28 septembre 2021	Sentier à Ville di Paraso	Soutènement	5
14	Les 4, 5, 6, 11 et 12 octobre 2021	Sentier à Santa Reparata di Balagna	Soutènement	5
15	Les 8, 9, 10, 15 et 16 novembre 2021	« A Vallechja » à Galeria	Soutènement	5
16	Les 14, 15, 16, 24 et 25 mars 2022	Calenzana	Soutènement	5
17	Du 3 au 5 avril et les 13 et 14 avril 2023	« A Vallechja » à Galeria	Soutènement	5
18	Du 13 au 15 et les 23 et 24 novembre 2023	Lieu-dit « A Crucetta » à Santa Reparata di Balagna	Soutènement	5
19	Les 2, 3, 4, 11 et 12 avril 2024	Pigna	Soutènement	5



Pour maintenir la dynamique engagée autour de la voie verte de Balagne entre Calvi et l'Ile-Rousse, les premiers travaux sur le tronçon Bodri/Sainte Restitude ont été engagés à l'occasion **d'une formation du CNFPT « restauration d'ouvrages en pierre sèche » , organisée du 6 au 10 octobre 2025 sur le site de Bodri**, au début de la future voie verte « Via Balanani ».

La commune de Corbara a fourni les pierres nécessaires aux travaux. Les deux formateurs du CNFPT disposent du CQP « ouvrier professionnel en pierre sèche » de niveau 2, obtenu en Balagne, renforçant ainsi la qualité et la professionnalisation des ces formations d'initiation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation





Mur reconstruit après la formation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10.030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-8- Première formation qualifiante des agents territoriaux en France et en Europe dans le domaine de la pierre sèche

La délégation corse du CNFPT, la Sablière de Calenzana, l'association des bâtisseurs en pierre sèche (ABPS) et le PETR du Pays de Balagne ont organisé un examen du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Intervenir sur un chantier de construction en pierres sèches" de niveau 1 le 20 novembre 2025 à la Sablière de Calenzana.
Cette formation diplômante, destinée aux agents territoriaux, constitue une première à l'échelle nationale et européenne.

Depuis 2013, le CNFPT accompagne les agents publics territoriaux sur le territoire de Balagne à travers des formations d'initiation à la pierre sèche d'une durée de 5 jours (20 stages ont eu lieu au total). Après plusieurs années de développement et de structuration de cette démarche, le dispositif a franchi une nouvelle étape avec la mise en place de formations certifiantes permettant de professionnaliser davantage les pratiques de restauration et de valorisation des ouvrages en pierre sèche.
Cette session de formation s'est déroulée sur 3 semaines : du 8 au 12 septembre 2025, du 13 au 17 octobre 2025 et du 17 au 21 novembre 2025.

Engagé depuis de nombreuses années dans la valorisation du patrimoine en pierre sèche, le Pays de Balagne œuvre pour la transmission des savoir-faire traditionnels et la restauration et construction d'ouvrages de qualité participant à la préservation de l'architecture et de l'environnement du territoire.
La Sablière de Calenzana est la seule carrière agréée en Balagne depuis 1967 et a mis à disposition gratuitement le site de formation et d'examen. Elle approvisionne le territoire de pierre locale en granit gris beige clair.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-9 : Formation des professionnels au CQP1 « intervenir sur un chantier de construction en pierre sèche » du secteur privé

La reconduction de la formation qualifiante au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « intervenir sur un chantier de construction en pierre sèche » avec l'association ABPS à la carrière de Calenzana a eu lieu du 3 au 21 novembre 2025. Elle fait suite à la première formation qui s'est tenu à Lavatoggio du 18 novembre au 6 décembre 2024.

Le choix d'organiser cette nouvelle session directement sur le site de la carrière répondait à la volonté de ne pas laisser aux communes des ouvrages inachevés : contrairement à une formation d'initiation, cette formation est diplômante et ne permet pas d'aboutir à des réalisations pleinement achevées et de qualité.
Cette démarche de formation des professionnels témoigne également de la volonté du PETR du Pays de Balagne d'accompagner la montée en compétences des professionnels du territoire. Disposer de professionnels formés et qualifiés en pierre sèche permet de favoriser des restaurations de qualité, mais aussi de répondre aux exigences des marchés publics.
Il est donc essentiel de poursuivre ce travail dans la durée, avec l'objectif de pérenniser chaque année ces formations et contribuer ainsi au développement d'un véritable savoir-faire local.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Dans le cadre du programme Leader sur la période 2007-2013, le Pays de Balagne avait développé une stratégie destinée à bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne. La transmission des savoirs et savoir-faire en est une action majeure pour préserver le patrimoine architectural paysager Balanin. Sur la nouvelle programmation Leader 2014-2020, "développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne", le pays de Balagne s'attache à valoriser les ressources locales qu'elles soient des filières agricoles ou du BTP.
Le pays de Balagne est signataire d'une convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT depuis le 23 mars 2018.
Les stages de formation à la restauration en pierre sèche répondent toujours à une demande des agents publics du territoire. Le PETR du pays de Balagne en accord avec le CNFPT ont convenu de renouveler dans la durée ces formations et de reconduire une action de formation en mars 2020 et vu le nombre important d'inscriptions, nous avons demandé au CNFPT de rajouter une session de plus en 2020 pour le mois d'octobre 2020.

Le pays de Balagne s'attache à ce que les formations en Balagne soient toutes dispensées par des formateurs titulaires d'un CQP « ouvrier professionnel en pierre sèche » de niveau 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-10 : Finalisation du programme Européen Leader 2014-2020



Le Pays de Balagne a été retenu depuis le 1er avril 2016 pour être territoire Leader sur la programmation 2014 – 2020 pour développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes.
La stratégie développée au regard de cet objectif s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir-faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).
En 2025, les derniers dossiers de demande de paiement ont été adressé au service instructeur.
Le résultat de la programmation se présente comme suit :

Programmation	2014/2020
Enveloppe FEADER allouée	1 455 768.76 €
Nombre d'opération	17
Montant programmé FEADER	2 146 599,47 €
Montant payé FEADER	1 937 173.07 €
Taux de consommation de crédit FEADER	133.07 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

3-11 : Le Programme européen Leader 2021-2027

La candidature du territoire de la Balagne « produire, vivre et innover en Balagne » relative à la mise en œuvre du programme européen LEADER au titre de l'intervention 77-05 du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027, et dans le cadre du règlement FEADER, a été retenue favorablement par arrêté du conseil exécutif de Corse en date du 14 janvier 2025.
Pour le Pays de Balagne, c'est un troisième contrat qui entre officiellement en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2027.

Le Groupe d'Action Local (GAL) met en œuvre le programme LEADER, il est porté par le Pôle D'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne. Il assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets, mais aussi l'animation, la gestion et l'évaluation du programme.
Il dispose d'une enveloppe de 1 085 747.18 € de FEADER pour mettre en œuvre sa stratégie LEADER sur son territoire.

Des réunions de travail préparatoire aux fiches actions du GAL du Pays de Balagne dans le cadre du conventionnement LEADER 2021-2027 a eu lieu à l'initiative de l'Odarc.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Comité de Sélection LEADER 2021-2027

Indépendant du fonctionnement du Comité syndical, le Comité de sélection du Groupe d'Action Locale (GAL) est garant de la gouvernance, des orientations et du choix des projets présentés au regard de la stratégie et des critères de sélection du programme. Son fonctionnement est participatif et sa composition mixte.

Le Comité de sélection est composé de 12 membres décisionnels dont **6 de la sphère publique** (3 membres titulaires de la communauté de communes Calvi-Balagne, 3 membres titulaires de la communauté de communes d'Ile-Rousse Balagne) et **6 de la sphère privée** (1 membre de la chambre d'agriculture de Haute-Corse, 1 membre de la chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse, 3 membres d'associations et 1 membre de l'Université de Corse). Tous les membres décisionnels ont un suppléant.
Le Comité de sélection est présidé par le Président du GAL.

Le comité de sélection n'a pas se réunir faute de signature de la convention cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2021-2027 en 2025. ***Ce document a été signé le 14 avril 2026 entre le Pays de Balagne, l'ODARC et la Collectivité de Corse.***

Depuis le 7 août 2023, M. Pierre POLI est le Président du GAL Balagne.

Vice-Président : Joseph-Marie TEALDI

La composition et désignation des membres du comité de sélection LEADER est la suivante :

Membres du collège public	
Communauté de Communes de Calvi-Balagne	3 titulaires et 3 suppléants
Communauté de Communes de L'Ile Rousse Balagne	3 titulaires et 3 suppléants

Membre du collège privé	
Association Syndicale Libre	1 titulaire et 1 suppléant
Chambre d'Agriculture	1 titulaire et 1 suppléant
Association culturelle	1 titulaire et 1 suppléant
Chambre des métiers	1 titulaire et 1 suppléant
Association locale	1 titulaire et 1 suppléant
Université de Corse	1 titulaire et 1 suppléant

(Délibération n°2025-007 du comité syndical du PETR du Pays de Balagne en date du 9 avril 2025)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Chapitre 4 : Bilan financier

4-1 : Exécution budgétaire de l'exercice 2025

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	718 625,37 €	265 400,00 €
	Recettes réalisées (1)	B	495 389,97 €	209 316,47 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	974 222,72 €	343 163,38 €
	Dépenses réalisées (1)	E	479 576,08 €	189 023,51 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	15 813,89 €	20 292,96 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	255 597,35 €	77 763,38 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	271 411,24 €	98 056,34 €

Fin du document

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20261022-2026-10-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation